

Le Conseil Municipal de la commune de Blesle s'est réuni le vendredi 29 avril 2022 à 20h30. Mesdames Guylaine Laporte, Karine Ducher et Messieurs Francis Boudet, Marc Godfrin étaient excusés. M. Marc Godfrin avait donné pouvoir à M. Pascal Gibelin.

SCHEMA ASSAINISSEMENT :

Les services du Département ont préparé le dossier de consultation pour l'étude du schéma d'assainissement. Le Conseil Municipal décide de lancer la consultation des entreprises. Des dossiers de demandes de subvention seront envoyés à l'agence de l'eau et au Département de la Haute-Loire à hauteur respective de 50 % et 20 %.

ADHESION A L'AGENCE D'INGENIERIE DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-LOIRE

Le Département qui avait une structure d'ingénierie a décidé de la faire évoluer en créant une agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire permettant ainsi d'élargir ses compétences. Le Conseil Municipal décide d'adhérer pour un montant annuel de 150 €.

INSCRIPTION SACEM :

Les communes de – de 5 000 habitants ont la possibilité de souscrire un forfait annuel auprès de la SACEM. L'Association des Maires de France a négocié des tarifs avec la SACEM pour que les collectivités puissent bénéficier d'une adhésion annuelle. La déclaration des manifestations devra toujours être effectuée et le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 262,66 €. Le Conseil décide d'adhérer.

AUTORISATION TERRASSE

La boutique FOTOON (l'ancienne annexe de La Bougnate) demande une autorisation pour installer une terrasse. Le Conseil municipal décide d'autoriser cette mise en place de terrasse par contre un passage doit être conservé entre les maisons et la terrasse. L'autorisation est donnée pour une durée de 3 ans et du 15 mars au 15 novembre.

QUESTIONS DIVERSES

- Les AAPPMA consultent les Mairies pour leur demander de prendre une motion pour redonner la possibilité aux chasseurs de prélever des cormorans de sorte à minimiser leur pression sur les poissons de nos rivières. Ces prélèvements étaient autorisés jusqu'à ce que la LPO demande et en obtienne l'interdiction. Le Conseil Municipal adopte la motion avec 8 votes pour, 2 abstentions et 1 vote contre.

- Un devis pour la fourniture et la pose d'un bar dans l'entrée du Centre d'expression culturelle a été demandé, au vu du montant, deux autres demandes de propositions seront sollicitées.

- NET 15 propose d'installer gratuitement un module pour le site internet qui permettrait de gérer les cookies dont le coût est de 290 € ou 3 mois de gratuité pour indemnisation suite au non fonctionnement du site durant plusieurs mois. Le Conseil Municipal accepte le module de gestion des cookies.

- Des devis et propositions de mise en place de jeux pour enfants dans le Parc des Mercoeur sont présentés au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal fait le choix de commander et installer une balançoire pour un montant de 3 907,50 € HT. Une table avec des bancs sera aussi installée à proximité.

- Au Local Chasse il faut une poutre métallique sur une longueur de 12 m. Un devis de 1 594,80 € TTC est accepté.

- Concernant des fuites au niveau d'une toiture à l'usine de Plagne, après être monté sur la toiture il a été constaté qu'une rangée complète de tôles avait été dévissée et s'est retrouvée déplacée par le vent. Le Conseil Municipal accepte le devis de 2 188 € pour remettre les tôles en place et les boulonner.
- Un appel à projet de la Fondation du Patrimoine propose d'accueillir un chantier d'insertion sur la commune. L'idée est à retenir pour de futurs projets qu'il faudra préparer en amont.
- Le 7 mai à 15 heures aura lieu l'inauguration du Centre d'expression culturelle.
- Un flyer sera créé pour y regrouper toutes les animations et festivités 2022 de la commune.

La réunion s'est terminée à 22 h 45.